

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NUMÉRO 1. — PAGE 55.

Le jour de la nomination du roi Hérode I^{er}.

Josèphe nous apprend qu'Hérode fut nommé roi de Judée par le Sénat romain sur la proposition des triumvirs Marc-Antoine et Octave, sous le consulat de Domitius Calvinus et d'Asinius Pollion, c'est-à-dire en l'an de Rome 714. (*Antiq.*, xiv, 26.)

Cette nomination ne put avoir lieu qu'à la fin de cette même année; car jusque-là Antoine et Octave étaient en guerre l'un contre l'autre. Ils ne se réconcilièrent et ne vinrent à Rome qu'après le siège de Brindes (Dion, XLVIII, pp. 417-429). Or cette réconciliation n'avait pas encore eu lieu lorsqu'Hérode partit d'Alexandrie (*Antiq.*, xiv, 25). L'année était alors très avancée vers l'hiver (*Ibid.*). La nomination d'Hérode, proposée ensuite à Rome par les deux triumvirs réconciliés, n'a donc pu avoir lieu que dans les derniers jours de l'année.

Enfin Josèphe nous apprend qu'en l'année de la dédicace du temple reconstruit par Hérode (744 de Rome), le jour de cette dédicace (25 *casleu*) coïncidait avec l'anniversaire de la nomination d'Hérode. Or le 25 *casleu* tombait cette année-là le 19 décembre. C'est donc au 19 décembre, suivant toute probabilité, qu'il faut rapporter la *nomination* du roi Hérode I^{er} en l'an de Rome 714.

Hérode commença ensuite son règne effectif le jour de la prise de Jérusalem, en l'an 717 de Rome (*la quatrième année de la 185^e Olympiade, le troisième mois, le jour du grand jeûne* qui tombait cette année-là le 4 octobre).

L'indication du troisième mois donné ici par Josèphe (*Antiq.*, xiv, 28) a fort embarrassé les commentateurs, notamment le P. Patrizzi (Diss., xxxv, 8). Elle est cependant très exacte et très naturelle ici; car elle se rapporte évidemment à l'année

Olympique qui commençait toujours avec la pleine-lune de juillet, et ce jour initial tombant le 13 juillet en l'an 717, le 4 octobre suivant est bien le 25^e jour du troisième mois à partir de cette époque.

NUMÉRO 2. — PAGE 56.

Le jour de la mort du roi Hérode I^{er}.

Hérode mourut en l'an 750, quelques jours après le 1^{er} Nisan. Josèphe dit en effet que les sept jours de son deuil venaient de finir lorsqu'éclata une sédition, dont la répression violente et immédiate fit cesser la célébration de la fête de Pâque. (*Antiq.*, xvii, 11.)

Bien que la fête de Pâque durât sept jours, du 15 au 21 Nisan, néanmoins la fête s'entend surtout du 15 Nisan. Hérode étant mort sept jours auparavant, sa mort doit être rapportée au 8 Nisan, jour qui était le 3 avril en l'an 750 de Rome.

NUMÉRO 3. — PAGE 56.

L'éclipse du 13 mars de l'an 4 avant notre ère.

Voici, à quelques minutes près, les éléments de cette éclipse, suivant le méridien de Jérusalem :

Le 13 mars 750 de Rome, commencement de l'éclipse à 1 heure 15 m. après minuit, fin à 4 heures du matin; opposition à 2 heures 45 m.

Grandeur de l'éclipse, 5 doigts $\frac{1}{4}$, dans la partie boréale de la lune.

(Voir, à la fin du volume, la table des éclipses pour les années de Jésus-Christ.)

Les éclipses de lune arrivées le 5 septembre de l'an 750 à 2 heures et demie du soir, le 20 janvier de l'an 752, à 2 heures du soir, et le 17 juillet, même année, à 7 heures du soir, furent toutes invisibles en Judée. Il n'y en eut aucune en l'an 751. Les autres années ne peuvent entrer en discussion.

NUMÉRO 4. — PAGE 58.

La médaille de l'an 44 d'Hérode le Tétrarque.

Dans une dissertation insérée au second volume des

Mémoires de l'Académie des Inscriptions (p. 506), Vaillant donne la description d'une médaille d'Hérode portant le sigle L, MA, année 44.

Cette médaille n'ayant pas été retrouvée, quelques critiques ont pensé qu'elle n'avait jamais existé. Nous répugnons à croire que Vaillant ait décrit cette médaille sans être sûr de son authenticité, et l'empreinte, telle qu'il l'a donnée, montre qu'il est difficile de la confondre avec les médailles de l'an 34 marquées ΛΛ.

De plus, Fréret, au XXI^e volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (p. 293), cite une médaille à peu près semblable trouvée en Palestine en 1674, et il ajoute : « Les lettres de l'époque MA (44) sont très nettement marquées et figurées dans le manuscrit et absolument séparées l'une de l'autre. »

Il nous semble contraire à toute saine critique de récuser de semblables témoignages et nous croyons que les médailles de la 44^e année d'Hérode le Tétrarque sont bien authentiques.

Ces médailles sont du reste parfaitement conformes à l'histoire, car Hérode le Tétrarque a bien réellement régné 44 ans commencés.

NUMÉRO 5. — PAGE 58.

Hérode le Tétrarque a été exilé en l'an 44 de son règne.

Hérode le Tétrarque a été exilé vers la fin de septembre de l'an 40 de notre ère (793 de Rome) par l'empereur Caligula récemment revenu de son expédition des Gaules.

En effet, suivant le témoignage de Josèphe (*Antiq.*, xviii, 9, xix, 7, et *Guerre*, II, 16), Hérode-Agrippa, le rival du Tétrarque, quitta Rome en l'an 38 pour aller en Palestine prendre possession du petit royaume qu'il avait reçu de Caligula l'année précédente (fin de mars de l'an 31). Il était dans ses Etats lorsque le Tétrarque s'en alla trouver Caligula à Baïes en Campanie. Agrippa l'y suivit bientôt, et l'empereur, ayant exilé Hérode Antipas, donna sa tétrarchie à Agrippa.

Josèphe raconte ces faits en deux endroits différents de ses ouvrages; il ne sépare jamais l'exil d'Hérode Antipas de la donation de ses Etats à Agrippa et, comme il place cette donation en l'an 4 du règne d'Agrippa, il faut nécessairement qu'elle ait eu lieu vers le mois de septembre, en l'an 40 de

notre ère; car auparavant l'empereur Caligula était allé passer un an dans les Gaules. Il revint seulement le 31 août à Rome et au mois de septembre à Baïes et à Pouzzoles (Philon, *Légat.*, p. 1019) et c'est là qu'il reçut les deux princes rivaux.

Il importe de noter ici que les historiens, en parlant de ce séjour de Caligula en Campanie, le placent les uns à Baïes, les autres à Pouzzoles. Mais ces deux villes étaient alors réunies par le fameux pont que Caligula s'amusait à traverser en simulant le fracas d'un Jupiter-Tonnant. Il n'y a donc pas ici deux séjours différents.

Tillemont et plusieurs autres chronologistes placent l'exil d'Antipas avant l'expédition de Caligula dans les Gaules. Mais c'est une erreur qui vient de la fausse interprétation d'un texte de Dion Cassius suivant lequel (p. 658) le roi Hérode Agrippa accompagnait Caligula dans les Gaules. L'autorité de Josèphe et de Philon, historiens contemporains, bien plus sûrs de leur dire, démontre absolument qu'Agrippa n'alla point alors dans les Gaules et qu'il ne quitta la Palestine qu'après le retour de Caligula en Italie. Or ce retour eut lieu le 31 août de l'an 40, d'après le témoignage des historiens.

C'est donc bien dans les derniers mois de l'an 40 que le tétrarque Hérode Antipas fut exilé, et sur ce point l'histoire concorde avec les médailles qui lui donnent 44 ans de règne.

NUMÉRO 6. — PAGE 92.

L'inscription de Venise relative au recensement de Quirinius.

Q. ÆMILIVS. Q. F. PAL. SECVNDVS. CASTRIS. DIVI. AVG. P. SVLPITIO. QVIRINO. LEG. CÆSARIS. SVRIÆ. HONORIBVS, DECORATVS. PRÆFECT. COHORT. AVG. PRÆFECT. COHORT. II. CLASSICÆ. IDEM. JVSSV. QVIRINI. CENSVM. FEC. APAMENÆ. CIVITATIS. MILLIVM. HOMIN. CIVIVM. CXVII. IDEM. JVSSV. QVIRINI. ADVERSVS. ITVREOS. IN LIBANO. MONTE CASTELLVM. EORVM. CEPIT. ET. ANTE. MILITIAM. PRÆFECIT. FABRVM. DELATVS. A. DVOBVS. COS. AD. ÆRARIVM. ET. IN. COLONIA. QVÆSTOR. ÆDILIS. II. DVVMVIR. II. PONTIFEX. IBI. POSITI. SVNT. Q. ÆMILIVS. Q. F. PAL. SECVNDVS. F. ET. ÆMILIA. CHIA. LIB. H. M. AMPLIVS. H. F. PAL.

(Voir Orelli, *Inscript. latin.*, n° 623, et le supplément de Hensen à ce numéro.)

D'après cette inscription, Quintus Æmilius, officier légionnaire agissant sous les ordres de Quirinius, en Syrie, a reçu des distinctions honorifiques et fait le recensement de la cité d'Apamée, où il a trouvé 117.000 citoyens. Le même, sur l'ordre de Quirinius, a pris un fort sur les Ituréens du mont Liban, etc.

On a objecté contre cette inscription qu'elle porte Quirinus, et non Quirinius. La suppression de l'i est toute naturelle dans le génitif Quirini; elle l'est moins dans l'ablatif Quirino; mais on en trouve des exemples (voir notamment une autre inscription relative au même Quirinius et où *Valgo* se trouve mis pour *Valgio* (Henzen, n° 7041, p. 446). On doit aussi observer que l'appellation de Quirinus était vulgaire à Rome, et celle de Cyrinus (nom dérivé de Cyrus) pareillement vulgaire en Asie. La plupart des éditions de Tacite portent même Quirinus au lieu de Quirinius.

On objecte encore que la charge de trésorier, donnée à Quintus Æmilius par les consuls, est un anachronisme sous l'empire d'Auguste. Mais les consuls avaient-ils perdu dès lors toute autorité? Ils étaient toujours les présidents officiels du sénat, et le sénat avait conservé le gouvernement de la moitié de l'empire.

Les objections faites contre cette inscription ne sont nullement des preuves péremptoires contre son authenticité; et, dans tous les cas, quel but aurait eu le faussaire? Le but de prouver que Quirinius a fait *un* recensement en Syrie? Mais qui en doute? L'historien Josèphe le dit et l'atteste assez clairement; toute la question est de savoir s'il en a fait *deux*, et si le premier a coïncidé avec la naissance du Sauveur avant la mort d'Hérode. Or cette question doit se résoudre par d'autres arguments, comme nous l'avons fait.

NUMÉRO 7. — PAGE 98.

Opinions diverses sur le jour de la Nativité.

Clément d'Alexandrie cite une opinion particulière touchant le jour de la Nativité de Jésus-Christ: « Quelques esprits curieux, dit-il, prétendent que le Christ est né le 25 du mois

égyptien Pachon (20 mai). » (*Stromat.*, lib. I, § 21.) Plus loin il en cite d'autres qui rapportaient le même anniversaire au 24 ou 25 Pharmuti (19 ou 20 avril). Clément d'Alexandrie ne donne aucune raison à l'appui de ces deux opinions dont il fait assez peu de cas et dont on ne trouve ailleurs aucune trace. Elles paraissent même n'avoir été qu'une fausse interprétation du texte des *Constitutions apostoliques*, que nous avons cité p. 96. En effet c'est le même quantième du mois (le 25^e jour) et quant au mois lui-même, comme les Constitutions indiquent le neuvième sans le spécifier autrement, les Egyptiens auront appliqué cette indication à leur propre calendrier, dans lequel le mois Pachon se trouve être le neuvième.

NUMÉRO 8. — PAGE 109.

Le témoignage rendu par l'historien Josèphe aux miracles de Jésus-Christ.

Nous avons reproduit ce témoignage remarquable de l'historien Josèphe, parce que l'opinion qui l'admet comme authentique nous paraît absolument certaine. Eusèbe et une foule d'autres anciens l'ont cité sans jamais avoir le moindre doute contre son authenticité, et il faut aller jusqu'aux protestants du seizième siècle pour trouver la première objection contre ce texte de l'historien juif.

Richard Simon et tous les auteurs de ces objections nous semblent avoir admis surtout une très fausse idée de Josèphe et des Juifs ses contemporains; car ils supposent *a priori* que cet historien devait nécessairement être hostile à la religion chrétienne, et, en conséquence, taire ou nier tout ce qui pouvait lui être avantageux, à l'exemple des sectaires modernes; ils se trompent certainement en pensant ainsi, et Josèphe lui-même nous en donne la preuve, lorsque, après avoir raconté la mort de Jacques, frère de Jésus (saint Jacques le Mineur), juridiquement condamné par le grand-prêtre Ananus, il ajoute: « Cette condamnation déplut extrêmement à tous les gens de bien et à tous les observateurs de la loi »; et il dit ensuite comment cette indignation alla jusqu'à faire immédiatement destituer le grand-prêtre Ananus, l'ennemi des chrétiens. (*Antiq.*, xx, 8.)

Il y avait donc alors à Jérusalem un parti puissant et nombreux, composé de chrétiens ou d'hommes dévoués aux chrétiens, et ce parti se composait des meilleurs citoyens de la ville, de l'aveu même du prêtre pharisien Josèphe. Les *Actes des Apôtres* et les premiers monuments du christianisme nous apprennent, d'autre part, qu'on pouvait être alors chrétien et juif, à peu près comme on était juif et pharisien. Aux yeux des païens et des juifs, le christianisme ne fut longtemps qu'une des sectes faisant partie intégrante du judaïsme, à tel point qu'à Jérusalem un grand nombre des prêtres du temple obéissaient à la foi du Christ (*Actes*, vi, 7). Nous ne voyons plus dès lors pourquoi certains esprits ne peuvent concevoir l'idée que Josèphe ait pu écrire rien de favorable à la personne de Jésus-Christ.

Nous croyons même remarquer, dans les écrits successifs de cet historien, une progression marquée vers le christianisme. Ainsi dans son premier ouvrage, *l'Histoire de la guerre des Juifs*, il ne dit rien de Jésus-Christ ni des chrétiens, bien qu'il raconte minutieusement l'histoire d'Hérode, de Pilate et des autres contemporains des Apôtres. Mais dans son *Histoire des Antiquités judaïques*, il parle de la prédication de Jean-Baptiste et de la mort de Jacques, frère de Jésus, avec toute la loyauté désirable; personne n'a jamais élevé le moindre doute sur l'authenticité de ces deux passages de l'historien. Or, si ces passages sont authentiques, ils sont une preuve que Josèphe a dû aussi parler de Jésus-Christ avec la même loyauté.

Le paragraphe consacré à Jésus se lie mal avec le contexte du récit. Mais cela ne viendrait-il pas de l'embarras et de l'hésitation de l'historien lui-même, qui tout d'abord aurait omis ce passage pour l'insérer ensuite? Au reste, cette objection ne peut faire une difficulté sérieuse, puisqu'il serait encore plus difficile de supposer que Josèphe n'aurait point parlé de Jésus-Christ, tandis qu'il aurait fait le plus grand éloge de Jean-Baptiste et de saint Jacques.

NUMÉRO 9. — PAGE 110.

Epoque de la révocation de Pilate.

Josèphe met la révocation de Pilate avant le premier voyage de Vitellius à Jérusalem, voyage qui a coïncidé avec la Pâque de l'an 36 et la déposition du grand-prêtre Caïphe.

Il raconte ainsi le départ de ce gouverneur : « Pilate, persuadé qu'il ne pouvait résister aux ordres de Vitellius, se rendit à Rome. Mais Tibère (qui devait le juger) avait devancé son arrivée, en s'éloignant. » Πριν δε η τη Ρωμη προσειν αυτον, φθινει ο Τιβεριος μεταστας. Tacite nous apprend en effet que Tibère était venu se fixer tout près de Rome en l'an 35 (Ann., l. VI, 39) et qu'il pouvait alors voir les tourments et entendre les gémissements de ses victimes. Il s'éloigna ensuite de Rome en l'an 36, pour aller mourir le 16 mars de l'an 37 à Misène, en Campanie.

Ainsi Pilate, révoqué à la fin de l'an 35, serait arrivé à Rome en 36, après le départ de Tibère, et c'est pourquoi il ne put être jugé alors par cet empereur. Tibère étant mort un an plus tard, sans revenir à Rome, Pilate dut attendre le jugement de Caligula.

La plupart des historiens modernes font arriver Pilate à Rome, après la mort de Tibère. Cette erreur provient uniquement de la fausse interprétation du mot μεταστας que certains traducteurs de Josèphe ont cru signifier *étant mort*; tandis que la signification naturelle de ce mot est *s'étant éloigné*. Tout le contexte de Josèphe concourt à prouver ce dernier sens et non pas l'autre. Il faut donc laisser la révocation de Pilate à la place que lui attribue Josèphe, c'est-à-dire à la fin de l'an 35.

Ainsi donc les dix ans du gouvernement de Pilate doivent être comptés de l'an 25 à l'an 35.

Pareillement, les onze ans du prédécesseur de Pilate, Valerius Gratus, doivent être comptés de la fin de l'an 14 à l'an 25. Josèphe semble en effet indiquer que Gratus fut envoyé par Tibère, dès la première année de son avènement à l'empire, quand il dit : « Tibère ayant pris l'empire après Auguste (19 août de l'an 14), envoya Valerius Gratus en Judée. » Ce qui confirme cette interprétation, c'est que le préfet de Syrie Silanus fut aussi envoyé par Tibère dès la première année de son règne, comme l'indiquent les médailles de Syrie.

NUMÉRO 10. — PAGE 111.

L'interprétation du mot αρχομενος.

Les commentateurs les plus autorisés, tels que : Origène (*Homil. 28 in Luc.*), saint Justin (*Dial. cum Tryph. Patol.*

grec., tom. VI, col. 685), saint Chrysostome (*Homil. in Matth., x et xiv, 1*), le vénérable Bède (*in Luc. Patol. lat., tom. XCII, col. 359*), Corneille Lapière (*Comm. in Luc., III, 23*), Jansénius (*Comm., ibid.*), Menochius (*Comm., ibid.*), Noël Alexandre (*Expositio litt. S. Evang., p. 967*), etc., pensent que le mot αρχομενος, employé par saint Luc (III, 23), a un sens absolu et indique le COMMENCEMENT de la mission évangélique.

Voici l'interprétation d'Origène (*Homil. 28 in Luc.*) :

« Quando enim baptizatus est, tunc dicitur *incipisse*.... Sic qui necdum est baptizatus, nec cepisse narratur. »

Saint Thomas, dans la *Catena aurea*, cite et adopte l'interprétation d'Origène.

Clément d'Alexandrie a lu αρχομενος au lieu d'αρχομενος.

« Jésus venant (au baptême) avait environ trente ans. » C'est le même sens et la même construction de phrase (*Stromat., l. I, § 21*).

Le vénérable Bède (*Expositio in Luc.*) cite le texte de saint Luc et ajoute : « Jesus annorum triginta baptizatur, et tunc demum *incipit* signa facere et docere. »

Les interprètes modernes sont plus explicites et presque unanimes pour adopter le sens indiqué. Nous citerons seulement Corneille Lapière et Noël Alexandre.

CORNEILLE LAPIÈRE. « ET IPSE JESUS ERAT INCIPIENS QUASI ANNORUM TRIGINTA. Το *incipiens* non referas ad το *annorum triginta*; sic enim redundaret vox *quasi*; sed ad prædicationem publicam Jesu ad quam missus erat a Patre. Jesus cum.... prædicare *inciperet*, erat quasi *annorum triginta*. Patet ex Græco qui habet : « Et Jesus erat quasi *annorum triginta, incipiens*. Id est cum inciperet officio fungi et prædicare. Ita Jansenius, Baronius et alii. »

NOËL ALEXANDRE (*loco cit.*). « Et ipse Jesus erat *incipiens quasi annorum triginta*. Verbum illud *incipiens* ad annos ætatis minime refertur sed ad ministerium Christi, qui tunc incipiebat palam prodire et Messiam agere, ut notarunt S. Justinus, Origenes, Beda, Euthymius et alii ac fere plerique omnes viri eruditi consentiunt. Quin et ipse Lucas (*Act., I, 22*) satis mentem suam aperit ubi de vita publica et ministerio Jesu loquens eodem verbo utitur : *incipiens*, inquit, a *baptismate Joannis*. »

Ces citations suffisent pour fixer le sens traditionnel du mot αρχομενος, dans ce texte de saint Luc.